

Réunion du 2 juin 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD

Absent(s) :

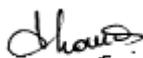
Rapporteur : Monsieur Alfred BECKER

N° CP/2014/385 - Action en faveur du développement des NTIC - 1011
Opérations de montée en débit internet
Convention financière avec les communautés de communes, en
substitution des communes

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la convention-type à intervenir entre le Département du Bas-Rhin et certaines communautés de communes compétentes en matière "d'aménagement numérique", en lieu et place des communes concernées par les opérations de montée en débit dans le cadre du SDTAN et définissant les conditions de la participation financière de ces communautés de communes,
- approuve l'acte-type de substitution à intervenir entre le Département du Bas-Rhin, les communes et leur communauté de communes, dans le cas d'un transfert de la compétence "aménagement numérique" en cours d'année 2014 et depuis la signature de la convention entre le Département du Bas-Rhin et la commune, sur la base du modèle de convention-type approuvée par la commission permanente du Conseil Général lors de sa réunion du 3 février 2014,
- autorise son président à signer les conventions ou les actes à intervenir avec les communautés de communes et les communes concernées.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL